

<p><b>DESCRIPTIF DE MODULE</b></p>	<p><b>Master HES-SO en Arts visuels</b> <b>HEAD – Genève</b> Année académique : 2024 - 2025</p>
<p><b>Titre du module</b></p>	<p>Master Thesis 1</p>
<p><b>Filière(s)</b></p>	<p>Master Arts Visuels, toutes orientations</p>
<p><b>Type de module</b></p>	<p>Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.</p>
<p><b>Code</b></p>	<p>MT31.16</p>
<p><b>Crédits ECTS</b></p>	<p>15 ECTS</p>
<p><b>Compétences et objectifs d'apprentissage visés</b></p>	<p>Ce module de recherche, centré sur le travail personnel de l'étudiant-e-x et visant la formulation d'un projet de diplôme artistique et théorique, est composé de situations de travail individuelles et/ou collectives.</p> <p><u>Compétences et objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une méthodologie qui prenne en compte la nature complémentaire de la pratique et de la théorie, où le faire et la pensée se nourrissent mutuellement.</li> <li>• Apprendre à mener une recherche en utilisant de manière systématique des ressources pertinentes et des méthodes d'enquête appropriées.</li> <li>• Expérimenter différentes techniques, dans une perspective multidisciplinaire.</li> <li>• Prendre en compte les différents dispositifs de collaboration et contextes d'intervention pour la conduite d'un projet.</li> <li>• Apprendre à choisir des formes et des médiums en adéquation avec le propos et le contexte de diffusion.</li> <li>• S'affirmer de façon autonome dans la réalisation d'un projet personnel de recherche.</li> <li>• Maîtriser de façon conceptuelle et technique la mise en œuvre du projet de recherche.</li> <li>• Etre capable de présenter son projet de façon claire et précise.</li> </ul>
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>	<p>L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur échéance de travail, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. L'assiduité et la participation aux enseignements font parties des éléments évalués. Les absences non justifiées ne peuvent excéder 20% du temps d'enseignement.</p>

	<p>Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs.</p> <p>L'évaluation est exprimée par une appréciation « acquis » / « non acquis ». Les crédits ECTS du module sont attribués lorsque chaque unité qui le constitue a fait l'objet d'une appréciation « acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>
<b>Modalités de remédiation</b>	<p>Une remédiation est possible en cas de résultat légèrement insuffisant à une unité d'enseignement. La remédiation consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui est accompli sous la direction de l'enseignant-e-x concerné-e-x dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants, l'appréciation inscrite est « acquis ». Dans le cas contraire, l'appréciation inscrite est « non acquis ». Aucune remédiation n'est possible en cas de répétition d'une unité d'enseignement.</p>
<b>Modalités de répétition</b>	<p>Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une des unités d'enseignement composant le module, seule l'unité d'enseignement concernée doit être répétée dès que possible. Si l'évaluation est insuffisante dans toutes les unités d'enseignement du module, la répétition concerne l'ensemble du module.</p>